

AU FIL DE L'EAU

**Actualités de la gestion de l'eau
et des milieux aquatiques
du bassin Loire-Bretagne**

n° **08**
octobre 2016 à mars 2017

Au sommaire

Les pêcheurs et l'agence de l'eau

Les pêcheurs au service du milieu

Les chiffres clés de l'agence de l'eau

En pratique

Eau et urbanisme, concevoir une ville durable

Un outil adapté à la gestion de l'eau

Zoom sur

Comment exploiter les carrières en préservant l'environnement ?

Les Fédérations de pêche communiquent !

Le point de vue de

François-Marie PELLERIN de France Nature Environnement

Revue de l'Association des Fédérations de Pêche
Centre - Val-de-Loire

www.cartedepeche.fr



Les pêcheurs au service du milieu

Une rencontre annuelle pour partager

La rencontre annuelle des Fédérations de pêche avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est déroulée fin 2016. Elle réunit au siège de l'agence de l'eau, l'ensemble des Fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne et offre la possibilité d'échanger et de valoriser des actions réalisées par les Fédérations de pêche. L'objectif est également de réaliser le bilan de la convention, d'assurer le suivi des actions et d'améliorer le partenariat. Plusieurs actions réalisées par les structures associatives de la pêche sur le bassin ont été sélectionnées :

- La Fédération des Deux-Sèvres a évoqué dans sa globalité, les actions réalisées en partenariat avec l'agence de l'eau. Elle a valorisé l'accompagnement de nombreux partenaires en « expertise poisson ».
- Une action de restauration de l'Ozanne a été présentée par la Fédération de pêche d'Eure-et-Loir. Cette dernière a effectué un travail important de débroussaillage, de décolmatage et d'apport de granulats pour reconstituer et réduire le lit de la rivière (photographie ci-contre).

Une nouvelle structure pour les pêcheurs

Les élus du monde de la pêche du bassin Loire-Bretagne ont continué leurs travaux pour organiser le fonctionnement de cette jeune structure. Plusieurs propositions de budget sont à l'étude et la désignation de délégations favorisant les échanges sur la totalité du bassin est en cours. Un conseil d'administration devrait prochainement être convoqué afin d'entériner les propositions de budget et d'organisation. Malgré cette évolution relativement lente, les élus du monde de la pêche au comité de bassin, continuent leurs travaux et participent toujours aux commissions.

- Le projet de Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles ou PDPG a été présenté par la fédération de la Loire. Ce document de référence des structures associatives de la pêche de loisir a pour vocation de le devenir également pour le SDAGE, les SAGE et surtout les Contrats de rivières ou territoriaux. Le PDPG reprend une multitude d'informations concernant le réseau hydrographique, le diagnostic des populations piscicoles, l'identification des gestionnaires, ou encore les impacts sur les milieux. Cette synthèse offre à la Fédération, la possibilité de proposer des actions en faveur de la pêche et de la protection du milieu.

- La Fédération de pêche d'Ile-et-Vilaine a mis en place un référentiel « Vigitruite® » en Bretagne. Cet outil permettra d'estimer sur une station, le niveau d'abondance en juvéniles de truite. Après retour d'expérience, il pourrait être déployé sur le bassin Loire-Bretagne.



Bon à savoir

Agence Française pour la Biodiversité

Monsieur Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de Pêche en France vient d'intégrer le conseil d'administration de cette nouvelle agence.



Qui paie quoi à l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'agence de l'eau est un établissement public qui met en oeuvre la politique de l'eau définie par le comité de bassin. Elle mobilise un budget annuel important, émanant des redevances payées par les usagers de l'eau du bassin Loire-Bretagne pour financer des actions d'intérêt commun pour l'eau.

recettes / redevances

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ? L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin. En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

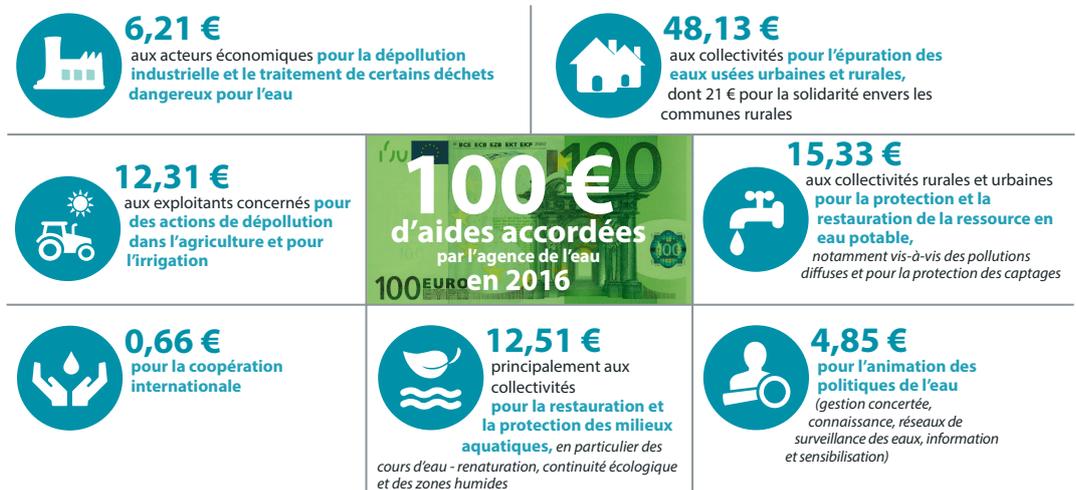


interventions / aides

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ? Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100€ d'aides en 2016?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016)



Eau & urbanisme, concevoir une ville durable

La gestion de l'eau en ville est un sujet qui pose question. En juin dernier, la région Centre - Val-de-Loire a connu des inondations importantes notamment en Sologne, mettant en avant la vulnérabilité du territoire. Il faut savoir que depuis toujours, l'Homme n'a cessé de s'installer à proximité des cours d'eau, source de nourriture, voie de commerce ou encore aujourd'hui, espace récréatif. Plusieurs grandes villes se sont notamment développées sur l'axe Loire : Orléans, Tours, Angers et Nantes. Les enjeux sont d'autant plus importants qu'ils touchent une forte densité de population. Aujourd'hui, il convient de trouver des solutions pour concilier l'eau, le développement durable et les risques liés, véritable préoccupation des collectivités.

Afin d'évoquer ce sujet, près de 450 personnes se sont retrouvées le 24 novembre à Tours pour une rencontre de l'eau organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne à destination des élus et professionnels de l'eau, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement urbain. L'eau doit être considérée comme une ressource support de développement de la biodiversité en ville, permettant également d'améliorer la qualité des paysages urbains. Les habitants et usagers sont appelés à modifier leur vision et

leurs pratiques de la ville. Il faut être conscient que pour repenser la gestion de l'eau sur ces territoires, faire revenir la nature et créer par exemple, de nouveaux espaces pour faciliter le stockage de l'eau, il faudra un effort financier important et adapté. Le retour sur investissement sera probablement long mais les économies seront réelles à plus long terme.

En ce sens, de nombreux témoignages se sont succédés toute la journée afin d'évoquer des actions déjà réalisées et les possibilités de développer à moyen terme des villes durables, moteurs de l'économie et lieux de synergie et d'innovations.



Strasbourg végétalise les espaces publics !

Depuis 1967, la ville a encouragé la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics. La surface d'espaces verts progresse en moyenne tous les ans de 7 hectares, participant ainsi au bien-être, à la qualité de vie et à la biodiversité en milieu urbain. Une attention particulière est portée sur l'entretien pour qu'il soit « le plus écologique possible » selon Mme Susanne BROLLY (chef de projet Zéro pesticide et biodiversité urbaine). Depuis 2008, les pesticides ne sont plus utilisés et des herbes folles se développent sur les trottoirs. Ces changements de pratiques se caractérisent par une prise de conscience de chaque acteur. Les gestionnaires font ainsi de la gestion différenciée en zéro pesticide, les urbanistes

intègrent les enjeux de continuité écologique, les architectes augmentent la part de nature dans leurs constructions et aménagements (parking végétalisé d'Emmaüs, voir ci-dessus), les entreprises transforment leur environnement et offrent du bien être à leurs employés... Quant aux citoyens, ils jardinent au naturel et fleurissent les balcons, les trottoirs ainsi que les pieds d'arbre. Ces changements de pratiques imposent une forte sensibilisation, formation des acteurs ainsi qu'une communication adaptée. A Strasbourg, la biodiversité retrouve de la vigueur, la santé des agents et des riverains est préservée et l'eau est ainsi protégée.

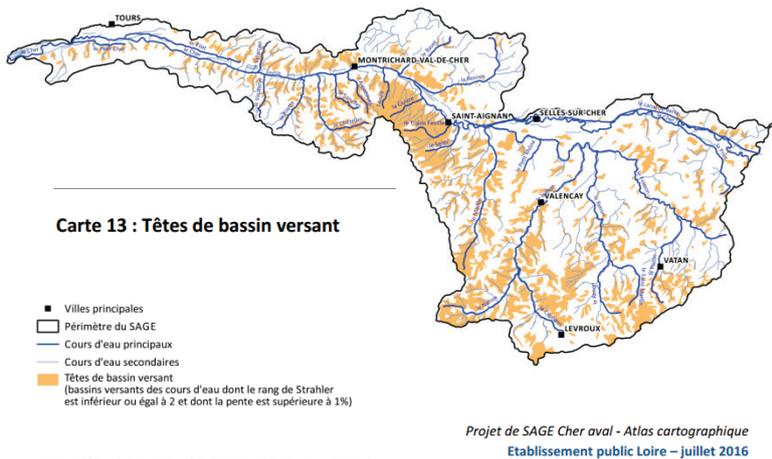
Bon à savoir

Tous les documents sont disponibles sur le site www.eau-loire-bretagne.fr.



Un outil adapté à la gestion de l'eau

Le SAGE Cher aval est enfin adopté !



Le bassin versant du SAGE Cher aval concerne 4 départements de la région Centre - Val-de-Loire : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre et Cher et couvre une superficie d'environ 2 400 km², soit près de 400 000 habitants. Le Cher est une rivière de plaine où la pente varie peu. Il s'écoule dans une vallée élargie entre Vierzon et Noyers-sur-Cher, faiblement encaissée et comportant peu de méandres. Puis, jusqu'à sa confluence, la vallée est assez large mais subit de brusques rétrécissements. Il faut noter que trois sous-bassins hydrographiques composent ce SAGE : « Cher canalisé », « Cher sauvage » et « Fouzon-Modon ». Après plusieurs années de concertation des acteurs locaux et de rédaction du document, le SAGE a finalement été adopté fin 2016. L'objectif est de permettre la mise en œuvre du SAGE dès cette année. En 2013, des scénarios d'évolution du territoire ont été présentés avec des solutions avancées pour chaque enjeu identifié. Le SAGE devra en outre réaliser un inventaire et une caractérisation des têtes de bassin versant, une identification des zones de mobilité du Cher, préserver et gérer les zones humides et appliquer la réglementation concernant les zones inondables. Les Fédérations départementales de pêche ont longuement participé à l'élaboration de ce SAGE et porteront une attention particulière aux points suivants :

1. Respecter le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en tenant compte notamment de l'effet cumulé des différents équipements sur la migration piscicole. Plus précisément, il s'agira d'accompagner la réduction des obstacles à la continuité écologique (effacement, arasement partiel, gestion ou dispositif de franchissement). Au vu de la décision exceptionnelle de remonter les ouvrages à partir du 20 juin, la transparence devient une priorité afin d'éviter de stopper la migration des aloses et des anguilles.
2. Améliorer la connaissance des peuplements de poissons migrateurs en assurant un suivi des espèces : anguilles, aloses, lamproies, ...
3. Respecter les débits réservés par la sensibilisation et l'information des acteurs. Cette communication doit notamment s'effectuer par la valorisation du bénéfice lié au rétablissement de la continuité écologique.
4. Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau. De nombreuses actions devront être entreprises concernant la restauration hydromorphologique du lit, des berges, de la ripisylve, des habitats et des espaces de mobilité des cours d'eau, ainsi que la reconnexion et l'entretien des annexes hydrauliques comme peut le faire actuellement la Fédération de pêche d'Indre-et-Loire sur la Vienne et la Loire.
5. Surveiller la prolifération et organiser la gestion des espèces exotiques envahissantes (Jussie). Pour finir, même si ce SAGE apparaît comme peu ambitieux, il représente un consensus trouvé après de nombreuses années de travail.

Pour information

SAGE

Le comité de bassin du 29 novembre 2016 a également donné un avis favorable aux projets de SAGE Trégor et Dournenez.

Comment exploiter les carrières tout en préservant l'eau et l'environnement ?

Les carrières, outil d'aménagement du territoire

Les granulats constituent une des ressources naturelles les plus utilisées au monde. Ils permettent notamment de grandes réalisations de travaux publics, génie civil et bâtiments. Les minéraux sont extraits des carrières, généralement exploitées à ciel ouvert mais cette activité génère une multitude de nuisances pour nous et la biodiversité : poussières, bruit, modification du paysage, destruction d'espèces faunistiques ou floristiques, ... Les carrières peuvent également impacter directement la ressource en eaux superficielles et souterraines, et les milieux naturels associés : milieux alluviaux, zones humides, ... En effet, à proximité des rivières, elles peuvent modifier son tracé, agissent sur l'écoulement et la hauteur d'eau et peuvent diminuer l'apport en oxygène dans la rivière. Les risques d'effondrement de berges sont réels et peuvent impacter les infrastructures qui sont installées aux alentours. La multiplicité

des carrières dans un même bassin versant peut ajouter une pression sur les milieux naturels et notamment les eaux souterraines qui génèrent déjà de réels conflits d'usages. Actuellement, des discussions sont engagées pour l'utilisation des anciennes gravières en réserves de substitution pour l'agriculture. Ces réserves seraient remplies en hiver puis utilisées pour l'irrigation des cultures, en été. Sur le principe, nous sommes favorables mais dans les faits, les hivers ne sont pas suffisamment pluvieux pour assurer un niveau d'eau correct dans les rivières. Ce constat ne permet pas le stockage d'eau et est donc incompatible avec une protection efficace de la ressource. Concernant le réaménagement des carrières, les plans d'eau ont déjà montré leur valeur écologique alternant des zones profondes et des roselières. Une véritable opportunité pour la biodiversité avec la création de nouveaux milieux préservés.

Un schéma régional pour orienter l'implantation des carrières

Les carrières façonnent et modifient le paysage mais leur implantation est aujourd'hui très réglementée. Dans ce cadre, le schéma régional des carrières (SRC) définit les conditions générales de leur implantation et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. L'élaboration du SRC Centre - Val-de-Loire a été engagée début 2016 par l'Observatoire régional des matériaux de carrière. Dans le détail, ce travail prendra en compte une multitude de paramètres tels que l'intérêt économique régional, les ressources, les besoins en matériaux mais également des notions de protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau ou encore la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, ... Il identifiera les gisements potentiellement

exploitables d'intérêt national ou régional et recensera les carrières existantes. En pratique, la superposition sur une carte de l'ensemble des contraintes dans le SRC permettra de se rendre compte des possibilités d'ouverture d'une carrière.



Pour information

Ce travail régional est important pour satisfaire aux prochaines exigences liées au projet d'aménagement «ville durable» : Le Grand Paris.



Les Fédérations de pêche communiquent !

Carrefour National de la Pêche et des Loisirs

Du 13 au 15 janvier 2017 à la Grande Halle d'Auvergne, s'est déroulée la 28ème édition du plus grand salon de pêche de France. Cette année le focus a été mis sur la pêche à la mouche avec la projection de courts-métrages sélectionnés pour et par le Rise Festival.

Près de 175 exposants étaient au rendez-vous. Comme tous les ans, les amateurs et connaisseurs se sont pressés dès le vendredi après-midi. Le samedi a rassemblé plutôt le grand public et représente la journée la plus fréquentée du salon. Tandis que le dimanche est clairement plus familiale. Les animations se sont concentrées principalement le samedi avec notamment la finale du championnat de France de montage de mouche, des démonstrations de leurres, des conférences sur l'univers aquatique ou encore la remise des prix du challenge

carnassier Henri Hermet. De nombreuses Fédérations de pêche et associations régionales étaient présentes sur le salon afin de présenter les actions de restauration des cours d'eau, de sensibiliser à la découverte et aux enjeux liés au milieu aquatique et aux espèces ou encore valoriser le loisir pêche.



Salon de la Pêche de Châteauroux

Fort du succès de sa 20ème édition et avec un nombre record d'exposants, le Salon de la Pêche de Châteauroux 2017 a rassemblé les 10, 11 et 12 février, près de 16 750 visiteurs. Le record des 16 800 visiteurs a presque été battu ! L'événement a actualisé sa configuration intérieure des lieux en diminuant les grands stands afin d'accueillir un nombre d'exposants plus important : 100 contre 73 en 2016. Cette évolution a permis au salon de proposer aux visiteurs un plus grand choix de matériel de pêche, de services ainsi qu'un espace gastronomique, très apprécié. Le public a pu retrouver de nombreuses animations pêche avec le simulateur, le tapis de lancer ainsi que les bassins et aquariums mais également le marché du poisson, des informations touristiques, ainsi que la fameuse brocante «matériel de pêche».

L'association régionale Centre - Val-de-Loire était présente tout le week-end sur le salon. elle a pu renseigner le public sur les produits liés à la carte de pêche, l'évolution de la réglementation et notamment l'augmentation des tailles de capture. Elle a également sensibilisé les visiteurs

aux enjeux liés à la gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. De nombreux autres sujets ont été débattus comme la restauration des frayères, la participation des pêcheurs aux actions de leur AAPPMA, la pêche du silure de nuit mais également des thématiques autour de l'eau comme la pollution des petits cours d'eau et les assecs récurrents de certaines rivières. L'exposition «eau, pêche et milieu aquatique» était également présente sur le salon et permettait comme en 2016 de faire la transition entre les deux halls du salon.

En marge de ses interventions, l'association régionale a signé une convention de partenariat avec EDF Centre - Val-de-Loire. La convention de partenariat vise à affirmer la coopération la plus large possible en faveur de l'information, l'animation, la communication et la sensibilisation du grand public à l'eau et au milieu aquatique. Pour EDF, l'objectif est « de contribuer au soutien et au développement d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques » en s'associant aux actions de l'Afpcvl.

LE POINT DE VUE DE ...



François-Marie PELLERIN

Ancien enseignant-ingénieur-chercheur en géologie, représentant de France Nature Environnement au comité de bassin Loire-Bretagne

Fidèle défenseur de l'eau, François-Marie s'est investi dans une multitude d'associations et un nombre important d'instances comme le comité de bassin Loire-Bretagne afin de défendre ses convictions environnementales notamment autour du Marais poitevin. Sa connaissance accrue de l'eau souterraine fait de lui, une personnalité écoutée et entendue.

Il a récemment été nommé chevalier de l'ordre national du Mérite pour son engagement en faveur de la «défense de l'eau».



Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots votre parcours ?

Autrefois ingénieur-géologue chez Elf, je milite aujourd'hui pour la sauvegarde du Marais poitevin et la défense de la ressource en eau en général.

A l'époque, je travaillais dans les laboratoires d'analyse et de recherche d'Elf, comme spécialiste puis expert en physique des roches et des sols. Puis, je me suis installé à mon compte comme *consultant en géologie*. Mon idée était de consacrer du temps à la défense de l'environnement. Adhérent de longue date de la Coordination de défense du Marais poitevin, j'ai rejoint l'Association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de son environnement dont je suivais les actions depuis longtemps avant de rejoindre Deux-Sèvres Nature Environnement et d'intégrer Poitou-Charentes Nature.

Aujourd'hui, j'apporte mon expertise au «Réseau Eau» de France Nature Environnement. Je travaille à long terme contre la surexploitation de l'eau et des pratiques agricoles défavorables à l'environnement.

Comment s'organise FNE ?

L'activité nationale de FNE fonctionne en réseaux thématiques. Dans ce cadre, je me suis impliqué depuis plus de 15 ans dans le réseau « Eau et Milieux aquatiques » piloté par M. Bernard Rousseau. La particularité de la politique de l'eau, organisée par grands bassins versants transverses aux régions politiques, implique un fonctionnement spécifique. Le regroupement en grandes régions, ajouté

à l'absorption de l'ONEMA dans une AFB amputée (sans ONCFS ni moyens financiers supplémentaires) soulève nos inquiétudes. Ce point de vue spécifique au Réseau Eau peut parfois être mal compris.

Quelle est la situation des rivières en Poitou-Charentes ?

Le réseau hydrographique de Vendée-Poitou-Charentes est marqué par sa situation particulière sur le seuil du Poitou. Les fleuves ne bénéficient pas de très grands bassins versants et les terrains aquifères ne sont pas très épais. Il n'y a pas non plus de grandes nappes captives analogues à la nappe de Beauce ou à celle du Cénomani de Loire-Bretagne. En revanche les relations nappes/rivières sont généralement intenses et présentent souvent peu d'inertie. Les cours d'eau ne bénéficient pas de l'effet «tampon» estival de nappes phréatiques volumineuses. En résumé, le régime de ces cours d'eau est contrasté, presque «montagnard» : fort débit en hautes eaux et étiages marqués.

Que pensez-vous des différents projets de réserves de substitution ?

La pression estivale de l'irrigation est trop forte, en créant des assecs là où ils étaient exceptionnels. Les zones humides, y compris les périphéries des grands marais sont trop fréquemment asséchées. Compte tenu de tout cela, la notion de substitution, strictement conçue, apparaît comme une idée conceptuellement intéressante. Pourtant, nous restons hostiles aux projets

tels qu'ils nous sont présentés. Pour que les impacts hivernaux (remplissage) soient minimisés et que l'efficacité estivale soit vraiment sensible, les projets doivent être très sérieusement conçus. Ils en sont donc excessivement coûteux : plus de 7 euros/m³ dans le projet en cours d'instruction de la Sèvre niortaise et cela avec une aide publique. Malgré cela, en situation de sécheresse hivernale, comme nous connaissons cette année, même les projets considérés comme exemplaires et promus par l'agence de l'eau montrent leurs limites. En réalité, l'essentiel de la réduction des prélèvements estivaux est reporté sur la substitution. Les économies affichées sont déjà faites et la plupart du temps sous la contrainte réglementaire. Ces aménagements coûteux ne vont-ils pas brider l'évolution du modèle agricole intensif vers des pratiques économes en eau et en intrants ?

Et la pêche, qu'en pensez-vous ?

Contrairement à mes amis du Réseau Eau, je ne suis pas un grand pêcheur. C'est un handicap ! Mes souvenirs de pêche les plus marquants remontent à l'enfance et à des activités que je crois répréhensibles, mais il y a prescription. Cependant, je ne pense pas que mes pêches de vairons «à la bouteille» aient eu beaucoup d'impact sur la population piscicole de l'époque. Quitte à être provocateur, c'est peut-être le jour où ce petit braconnage sera à nouveau supportable par le milieu que nous pourrions dire que cela commence à aller mieux.



Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire

11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Tel : 02.54.90.25.67 / afpcvl@orange.fr

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne.

Bulletin semestriel : **Directeur de la publication** : Serge Savineaux. **Conception et réalisation** : Julien Prosper.

Photos : Laurent Madelon, Julien Prosper et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. **Impression** : ISF imprimerie

